Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261021-BUR_2026_10_N40-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 21 octobre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Stéphane CLOAREC - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Gildas BERNARD - Marc SIMON - Gilles GOMBERT - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Dominique AZOU (Directeur Général Services)

ABSENTS EXCUSÉS : Frank COCAIGN - Jacques EDERN

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
15 octobre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 12	**Secrétaire de séance :**
15 octobre 2026	Votants : 12	Gildas BERNARD

Adoption du Procès-Verbal du 23 septembre 2026

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-10-N40	5.2	Stéphane CLOAREC

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Stéphane CLOAREC, Président, indique que le Procès-Verbal de la dernière réunion a été adressé individuellement à chaque membre du Bureau Communautaire.

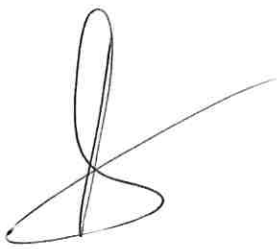
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière réunion ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, entérine le Procès-Verbal de la réunion du 23 septembre 2026.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

